

Lyon, le 6 janvier 2017

À l'attention des parents d'élèves des écoles  
élémentaire et maternelle Jean Macé 7

**Objet : Suppression des permanences de la régie de la restauration scolaire.**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'à compter du lundi 9 janvier 2017, les permanences du vendredi matin organisées à l'école maternelle pour les paiements de vos factures de restauration scolaire seront **supprimées**.

Les familles qui le souhaitent peuvent se rendre :

- à la mairie du 7ème arrondissement **les lundi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 16h**
- ou à la Direction de l'Éducation au 198 Avenue Jean Jaurès, 69 007 Lyon, **du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h15.**

Vous priant de croire, Madame, Monsieur, à notre profonde considération.

Le Régisseur de la Restauration,  
Direction de l'Éducation